

# DOSSIER DE PRESSE

## CHARTE INTERCOMMUNALE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE (INTERLUD)

MARDI 6 JUIN - 16h30



### Contexte national

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE), le ministère de la Transition écologique a retenu, le 27 février 2020, le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD).

Ce programme a pour vocation de créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarboné et plus économe en énergie.

### Pourquoi GrandAngoulême va adhérer à cette charte ?

Toute agglomération française, quelle que soit sa taille, est confrontée à la question du transport de marchandises en ville et du développement accéléré des flux logistiques.

Le développement accéléré des flux logistiques dû à l'éloignement des fonctions logistiques des villes, l'essor du e-commerce et les nouvelles pratiques de consommation ont poussé GrandAngoulême à intégrer cette dimension dans sa politique de mobilité.

**GrandAngoulême a donc souhaité s'inscrire dans la démarche nationale InTerLUD initiée par le Cerema et Logistic Low Carbon.**

**En formalisant une charte d'actions à l'échelle de son territoire**, GrandAngoulême se donne les moyens de remplir son rôle de prospective territoriale, de soutien du développement économique du territoire mais aussi de garant d'un territoire apaisé, respirable, contemporain.

### Un travail collaboratif pour l'émergence de 17 actions

La démarche collaborative de GrandAngoulême a ainsi permis de réunir l'écosystème de la mobilité des biens depuis octobre 2021 au cours d'ateliers de sensibilisation et de réflexion, puis lors de 3 ateliers de concertation en 2022, réunissant près de 60 partenaires issus du secteur privé et public. **Cette concertation a abouti à 3 axes prioritaires qui ciblent 17 actions au service d'une logistique performante.**

### Axe 1 : Accueil des véhicules sur l'espace public

1. Aménager les aires de livraison
2. Mettre en place un dispositif de contrôle des aires de livraison
3. Mettre en place des solutions de voirie partagée
4. Encourager les livraisons en horaire décalé
5. Lancer un pilote pour les livraisons en horaire décalé
6. Accompagner les communes de GrandAngoulême à la mise en place de points-relais/consignes
7. Intégrer la prise en compte des besoins logistiques dans les documents de planification

8. Mettre en place un Marché d'Intérêt Local
9. Mettre en place un dispositif logistique spécifique pour les périodes de festival

## Axe 2 : Transition énergétique

10. Formaliser une stratégie des mobilités décarbonées
11. Favoriser par la réglementation les motorisations les plus vertueuses
12. Convertir les flottes des collectivités
13. Intégrer des critères de jugement des offres « logistique urbaine durable » dans les appels d'offres
14. Sensibiliser aux répercussions environnementales de la logistique

## Axe 3 : Mobilités et besoins de stationnement des artisans

15. Édition d'un guide de bonnes pratiques et ateliers de sensibilisation
16. Aides aux artisans dans le cadre d'un changement de pratique
17. Harmonisation des principes d'occupation de l'espace public pour travaux

---

## Entrée en vigueur de la charte intercommunale

L'entrée en vigueur de la charte s'effectue le jour-même de sa signature, le 6 juin 2023.

Les actions seront appliquées au fur et à mesure du temps. Actuellement, **GrandAngoulême a déjà voté 2 actions en mai dernier** pour :

- **Financer une étude d'opportunité de décarbonation des flottes des véhicules de GrandAngoulême et de la STGA** qui a pour but de planifier l'investissement jusqu'en 2035. Cette étude sera terminée à l'automne prochain.

- **Devenir partenaire de la création d'un écosystème territorial hydrogène baptisé H2 Charente avec la signature d'un protocole d'accord avec Hynoé et PJ Invest.**

Cet écosystème regroupera les fonctions de production d'hydrogène renouvelable et de distribution sur le site de l'ancienne cimenterie de La Couronne et de stations déportées en fonction des usages retenus.

- GrandAngoulême souhaite aussi travailler prochainement sur :

- La création d'un parcours de livraison avec les aires de livraisons et la voirie partagée sur le plateau d'Angoulême

- L'accompagnement des communes de GrandAngoulême à la mise en place de points-relais

- L'intégration des besoins logistiques dans les documents de planification dans le cadre de Cartéclima !

## Liste des signataires de la charte

GrandAngoulême  
CCI Charente  
CMA NA-Charente  
Chambre d'agriculture de la Charente  
UNCGFL  
Distripro-membre de la CGF  
FNB  
FNTR Poitou-Charentes  
OTRE Poitou-Charentes-Gironde  
Union TLF  
SNTL  
UNICEM Nouvelle-Aquitaine  
FACA d'Angoulême  
Fédération départementale des buralistes de la Charente  
GHR Poitou-Charentes  
FFB Charente

CAPEB Charente  
CNATP Charente  
SDETP 16  
Fédération du Commerce et de la Distribution  
Calitom  
CPME Charente  
U2P Charente  
Union patronale Charente  
Groupe La Poste  
CERP BA Soyaux  
Transport Corbiat



Pour plus d'informations sur la Charte intercommunale de logistique urbaine durable, consultez le site de GrandAngoulême via l'adresse suivante :

<http://www.grandangouleme.fr/wp-content/uploads/2023/05/GA-Charte-logistique-urbaine-vfin-BD.pdf>

## CONTACT PRESSE

**Pauline BARDOULAT**

Chargée de communication et des relations presse

[p.bardoulat@grandangouleme.fr](mailto:p.bardoulat@grandangouleme.fr)

06 86 41 17 14 • 05 16 53 02 31